Assureurs et Assurés

Un Jugement intéressant. — Un Juge de Paix ne reconnaît pas comme contraires aux lois certaines clauses des Polices d'Assurances

Paris, 3 janvier — L'assurance est un des modes de protection les plus en faveur dans la société actuelle. Aujourd'hui, tout le monde passe ou est appelé à passer des contrats d'assurances contre les risques de toutes natures, les accidents, l'incendie ou la grêle

Il y a un danger : l'assuré, dans ces contrats, n'est jamais appelé à en discuter les clauses. Les compagnies proposent des contrats tout faits, où elles insèrent les clauses qui leur conviennent en si grand nombre et dans une typographie si microscopique que le client peut à peine les lire et en bien des cas s'y perd.

Un juge de paix a eu le courage de rendre à ce sujet un jugement qui a déjà fait quelque bruit. Il s'agit d'un banal accident de voiture, entre un commerçant et un particulier.

Le particulier attaque le commerçant en dommages-intérêts. Ce dernier, qui est assuré, appelle en garantie son assureur. L'assureur demande au juge de paix devant lequel vient l'affaire de se déclarer incompétent en vertu d'un article 5 de la police d'assurance, qui stipule très nettement que l'assuré « ne pourra, sous aucun prétexte, mettre en cause la compagnie, ni l'appeler en garantie, à peine d'être par le fait même privé des bénéfices de l'assurance ; il devra, en cas de divergence, faire juger séparément son différend par voie d'action directe et principale devant le tribunal compétent ».

Le juge de paix, M. Daniel Massé, n'a pas suivi la compagnie dans ses prétentions. Il s'est déclaré compétent et a jugé l'affaire

Devant une clause aussi formelle que celle de l'article 5 du contrat en question, nous avons cru bon de demander au magistrat quelles raisons juridiques l'avaient décidé à passer par-dessus la convention des parties.

— Je considère cette clause, nous a répondu M. Massé sans hésitation, comme contraire à l'ordre public donc inadmissible et nulle. A quoi tendait-elle, en effet ?

Un particulier attaque un commerçant devant le juge de paix, ce qui est absolument son droit. Le juge de paix est donc bien régulièrement saisi. Un appel en garantie se produit. Il n'est pas douteux que cet appel accessoire — la valeur restant la même — bien entendu — doit demeurer de la compétence du juge de paix, quand bien même l'appelé assuré et l'appelé en garantie sont la Compagnie, si on les considérait sous en présence, fussent justiciables, comme dans l'espèce, du tribunal de commerce

Du fait que le demandeur principal peut porter l'affaire devant le juge de paix, le juge de paix est compétent, même sur l'appel en garantie. Et alors la Compagnie d'assurances voudrait, au nom d'une clause de silence, dessaisir un juge compétemment saisi ? C'est cela. Mais il ne peut appartenir aux clauses de modifier l'ordre des juridictions.

— Cependant, observons-nous, si les parties y consentent par une convention ?

— Même si les parties y consentent, elles n'ont pas le droit de dessaisir un juge de sa juridiction, pas plus que le juge, du moins en raison de la matière, ne pourrait consentir à retenir, même avec le consentement des parties, une affaire qui n'est pas de sa compétence. Ce sont là des principes d'ordre public contre lesquels il n'y a rien à faire qu'à les énoncer, ce qui serait dommage.

— Quelle est donc l'utilité de cette clause du contrat ?

— Nulle. Son but du moins je l'imagine, serait d'enlever à l'assuré qui s'adresse à prendre (çà arrive) la possibilité de plaider devant la justice de paix, soit que les Compagnies se méfient de cette juridiction populaire, soit qu'elles espèrent lasser l'assuré en l'obligeant à porter sa cause devant la juridiction consulaire, qui est tout de même plus onéreuse et moins à la portée du justiciable.

Vous comprenez bien, que partisan, comme vous vous en doutez, de l'extension de la compétence des juges de paix, pour d'excellentes raisons d'utilité publique, je me cabre quand je vois qu'on essaie d'éviter le tribunal de paix.

— Et si les Compagnies portaient votre sentence en cassation ?

— Il y aurait lieu, d'abord, d'aller en appel, puisqu'il s'agit d'une question de compétence, le jugement n'est, en effet, rendu qu'en premier ressort. Quant à la Cour de cassation, c'est la plus haute expression de la justice. Ses arrêts, pour moi, comme pour tous les magistrats, sont souverains. Si elle me donnait tort, c'est que je me serais trompé. Je m'incline parce que je sais que les magistrats de la Cour suprême sont les plus savants juristes, les consciences les plus droites, les esprits les plus affranchis sur le terrain du droit

Mais je suis bien tranquille. En l'espèce, lorsque le procès s'est engagé, c'est la Compagnie elle-même qui s'est substituée à son assuré contre le demandeur. C'est elle qui a conduit tout le procès aux lieu et place du commerçant. Ce n'est que lorsque l'enquête et expertise ont eu donné tort à l'assuré que le même délégué de la Compagnie mandataire de l'assuré est venu, sur l'appel en garantie, invoquer l'article 5 de son contrat

Il m'a paru, en dehors de la question de droit, qui reste entière, qu'il était un peu tard pour invoquer cet article.

La conclusion pratique de ce débat est que les assurés ne doivent pas se laisser intimider par certaines clauses des polices d'assurances qui tendraient à les mener devant des juridictions coûteuses en cas de difficultés ou de différends, alors que le juge de paix, juridiction relativement peu onéreuse, à la portée de tous, peut juger ces différends. — E.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Chronique de l'Enseignement

Les études surveillées

A Louis Léraillez,
C. D. du Nord.

« Sed lex » n'a jamais pensé, n'a jamais dit, n'a jamais cru et, jamais, n'a voulu faire croire que Louis Léraillez fût l'auteur des articles signés « Justicia ».

En parlant des « têtus de Picardie », « Sed lex » n'a eu aucune arrière-pensée : il n'a visé personne. Il s'est tout simplement amusé à relever et à souligner une expression employée par son contradicteur.

Aussi est-il quelque peu étonné et fort satisfait, tout à la fois, de la protestation de Louis Léraillez.

Il est étonné — on le serait à moins, — parce qu'il se demande en vain, quelle mouche a pu piquer le nouveau C. D. du Nord.

Il est satisfait, parce qu'il a amené — involontairement, mais qu'importe ! — l'élu de la minorité des instituteurs à déclarer « qu'il s'est toujours opposé à l'élaboration d'un nouveau règlement des études, et qu'il a toujours réclamé et réclame encore, lui aussi, l'application stricte du règlement existant ».

Cette déclaration publique n'aurait rien perdu de sa valeur à être faite un peu plus tôt, dans une profession de foi, par exemple, au moment des élections. Et M. D. Toulebois elle sera bien accueillie par la grande majorité des instituteurs du Nord, majorité dans laquelle « Sed lex » est heureux de compter, sans nul doute, le nouveau C. D. du Nord.

« SED LEX ».

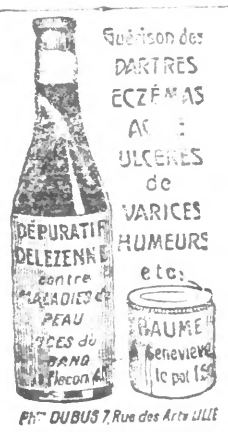

milliers d'attestations de guérison

Se trouve au [illegible] Lens
Principaux dépôts du pays monde
M. Wrany — Lavin — M. De Bonny — Hénin
Hélard — M. Duchoulle

PROGRAMME DES SPECTACLES

KURSAAL DE LILLE

Ce soir, mercredi, à 8 h. et demie, Tournée Baret : **Le Bois Sacré**, comédie en 3 actes.

OMNIA PATHÉ DE LILLE
(Rue Esquermoise)

La fin de Simoun, très intéressante scène de l'histoire des États-Unis d'Amérique, magistralement interprété par M. Ravet, de la Comédie Française. — Comment Max Linder fait le tour du monde. On se tordra de rire. — Le premier oncle de Rigodin, joué par Prince. — Pathé-Journal et toutes les actualités, etc., etc.

HIPPODROME LILLOIS

Ce soir, à 8 heures et demie, Splendid Cinéma en couleurs et relief. — Attractions de 1er ordre, « Les Brocrals ».

Dimanche, Matinée à 3 heures.

LILIANA

Tous les soirs, Brasserie-Concert de 6 à 8 heures, et de 9 heures à minuit.

BOULEVARD CHÉSIRE ROMAIN

Le mercredi de 4 à 8 h. et de 9 h. à minuit. Le dimanche de midi à 1 h. 1/2 de 4 à 8 heures et de 9 heures à minuit.

GRAND SKATING LILLOIS

Nous rappelons à nos concitoyens qu'à partir d'aujourd'hui les soirées de gala du Vendredi auront lieu dorénavant tous les Mardis aux prix d'entrée de 1 franc.

Pour inaugurer ce changement, qui sera favorablement accueilli par les nombreux habitués du Rink de la rue Nationale, la direction du Grand Skating Lillois organise un Grand Match de Hockey.

Ce Match, d'un intérêt sportif capital, se livrera entre l'équipe du Hockey Club Lillois et les professeurs du Skating. On peut prévoir qu'il sera très chaudement disputé de part et d'autre ; les joueurs s'entraînent, en effet, avec discipline pour défendre vaillamment leurs chances. Tous ceux qui aiment le beau sport voudront assister à cette lutte sensationnelle

Les cartes de faveur seront suspendues les Mardis, mais elles deviendront valables les Vendredis.

LES PATINS BRAMPTON
sont les meilleurs
En vente : Maison DELANSORNE
95 Rue Nationale Lille

L.L.L. : Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit
Reconforter votre sang
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES
quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les entrepositaires.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille, à cause des nombreuses contrefaçons.

Chronique Sportive

VIATION

UNE INTERVIEW DE Mlle DUTRIEUX

Mlle Dutrieux, la gracieuse détentrice de la Coupe Femina, qui est depuis vendredi matin à Monaco, nous a téléphoné hier soir, à minuit, pour nous demander si elle restait détentrice de la Coupe réservée à l'aviatrice qui aurait effectué le plus long vol au 31 décembre 1910.

Sur notre information, elle s'est montrée toute joyeuse et est dans un rire argentin qu'elle nous confie ses impressions :

« Sans la Coupe Femina, nous dit-elle, de remporter le trophée que je garderai comme le plus précieux souvenir de ma carrière — encore à son début — de femme oiseau.

J'avais d'ailleurs quitté Paris, bien décidée, dès qu'elle m'aurait donné l'élémence de la température, à ne pas me remettre en piste avant 1911, cela malgré toutes les tentatives que pourraient faire mes compagnons — sur ses projets, l'aimable aviatrice nous a répondu :

« Je compte rentrer à Paris mardi prochain où le temps est favorable, le consacrerai tous mes efforts à ce sport délicieux, et qui m'a conquise complètement : l'aviation. »

CYCLISME

AU PALAIS DES SPORTS

Voici les résultats des courses cyclistes disputées le 1er janvier, au Palais des Sports :

Prix des Abonnés (3 000 mètres). — 1. Gauthier. — 2. Delrieu. — 3. Germain. Temps : 4 m. 18 s. 2/5.

Course Scratch (3 000 mètres). — Les séries sont gagnées par Costet, Polledri, Dupuy, Martin, Moulard, Hurlier.

Finale. — 1. Hourlier. — 2. Dupuy. — 3. Polledri. Temps : 1 m. 24 s.

Course du Brassard Poursuite. — Brocco rejoint Mégnin après 16 tours, couverts en 6 m. 37 s. 2/5.

Course de Primes (5 000 mètres). — Les primes sont gagnées par Perrot, Hommey, Jacquard.

Finale. — 1. Appelhans. — 2. Cottrel. — 3. Jacquard. Temps : 6 m. 43 s.

Prix Michaud (30 kilomètres). — (Derrière motos). — Les 10 kilomètres en 8 m. 33 s. 2/5 par Sérès, après 16 tours, couverts en 6 m. 37 s. 2/5. — 2. Guignard, à 2 tours. — 3. L. Vanderstuyft, à 3 tours.

Les 20 kilomètres en 16 m. 56s. 1/5 (record par Sérès. — 2. Darrazon, à 2 tours et demi. — 3. Guignard, à 3 tours et demi. — 4. L. Vanderstuyft, à 6 tours.

Peu après les 20 kilomètres, un pneu de la moto de Guignard crève. Il perd 4 tours et demi.

Les 30 kilomètres en 25 m. 27 s. 3/5 (record), par Sérès. — 2. Darrazon, à 4 tours. — 3. L. Vanderstuyft, à 7 tours. — 4. Guignard, à 8 tours.

Les 40 kilomètres en 34 m. 3 s. 2/5 (record) par Sérès. — 2. Darrazon, à 6 tours. — 3. Guignard, à 9 tours. — 4. L. Vanderstuyft, idem.

Les 50 kilomètres en 42 m. 35 s. 4/5 (record), par Sérès. — 2. Darrazon, à 8 tours. — 3. Guignard, à 9 tours. — 4. L. Vanderstuyft, à 12 tours.

Jeu de flèchette

A LENS

Il sera joué une jolie chèvre à la flèchette, le 7 janvier 1911, chez M. Bourdon Arthur, cabaretier, rue de la Bataille, 18.

Il y aura 125 séries à 20 centimes. La série sera de 8 flèches additionnées.

Le jeu commencera à 6 heures. Si les séries ne sont pas remplies, on définira le lendemain dimanche matin.

Football-Rugby

LES GRANDS MATCHS DE FOOT-BALL RUGBY

L'Aviron Bayonnais bat le S. C. U. P. — L'Aviron Bayonnais a battu, le 1er janvier, l'équipe première du Sporting Club Universitaire de France.

Les Bayonnais ont marqué 8 points, les Parisiens 6.

L'United Hospital victorious. — L'United Hospital de Londres a battu, le même jour, le Stade Toulousain, par 3 buts à 1, en association.

Toulouse Olympique a battu le Rugby Club Toulousain, par 3 points à 0.

Informations Financières

Paris, 3 janvier 1911.

Les dispositions du marché restent, dans l'ensemble, satisfaisantes. Sauf quelques exceptions, les cours sont orientés à la hausse.

La Rente Française n'a pas conservé à 97.32 toute l'avance qu'elle avait acquise. Progrès de l'Ex'térieure à 95,30. Le Portugais continue à s'affriter à 65,30; il est bien malaisé de se reconnaître au milieu des bruits contradictoires qui circulent au sujet de la situation intérieure du Portugal.

Bonne tendance des Fonds Russes. Le 4 % Consolidé s'inscrit à 98,60; le 4 1/2 % 1909 104,30.

Le Turc s'est tassé à 93,20. Fermeté du Serbe à 88 60. Le 4 % Brésil 1889 a faibli à 90,20. Les Fonds Argentins sont calmes. D'après le « Finanz Herold », les recettes de la ville de Buenos-Ayres, pour la période du 1er janvier au 30 novembre, se sont élevées à 26.680.000 pesos, en augmentation de 4 millions de pesos sur celles de 1909; mais les dépenses se sont accrues dans de plus fortes proportions. Le budget de la ville s'est soldé par un déficit de 4 millions en 1908, et de 7 millions en 1909. On craint que, pour l'exercice en cours, l'insuffisance des recettes ne soit encore plus élevée.

Les Banques Françaises poursuivent leurs progrès. Le Crédit Lyonnais est monté à 1.492 et la Banque de Paris à 1.982. Hésitation de la Banque Ottomane à 698.

Les chemins de fer français sont indécis. Le Lyon se traite à 1.195. Le Nord à 1.590.

Bonne tendance des Chemins Espagnols. On trouve le Saragosse à 425. Le Nord d'Espagne à 405 et les Andalous à 262.

Nouveau progrès du Métropolitain à 610. Le Nord-Sud s'avance à 319 et les Omnibus à 658.

Le Rio-Tinto a fléchi à 1.740. Les stocks vérifiables de cuivre, en Angleterre et en France continuent à décroître. D'après la statistique Merton, ils s'élevaient à 83.797 à la fin de décembre, contre 84.959 tonnes le 15 décembre et 86.250 tonnes à fin novembre.

La Briansk a gagné du terrain à 375. La Sosnowice est résistante à 1.384.

La Raffinerie Say s'est tassée à 233.

En Banque, le Cape-Copper demeure à 168 et le Tharsis à 139. Reprise du Platine à 635. Les actions Maltzoff ont faibli à 1.628.

Bonne tenue de la De Beers à 454. Les mines d'or sont en progrès.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS
Cours du 3 janvier 1911

COLZAS. — Soutenus. — Cour. 64 50. — Proch. 65 »». — 4 prem. 65 25. — Mars-Avril 65 75. — 4 mars 65 75. — 4 mai 65 75.

ILES. — Calmes. — Cour. 27 85. — Proch. 27 00. — Mars-Avril 28 »». — 4 mars 28 »». — 4 mai 28 »».

SEGLES. — Cour. 17 »». — Proch. 17 »». — Mars-Avril 17 25. — 4 mars 17 75. — 4 mai 17 75.

AVOINES. — Calmes. — Cour. 19 45. — Proch. 19 50. — Mars-Avril 19 60. — 4 mars 19 85. — 4 mai 20 »».

LINS. — Cour. 99 »». — Proch. 100 »». — 4 prem. 97 75. — Mars-Avril 95 »». — 4 mars 91 75. — 4 mai 89 75.

FARINES. — Soutenues. — Cour. 37 40. — Proch. 37 50. — Mars-Avril 37 50. — 4 mars 37 50. — 4 mai 37 25.

ALCOOLS. — Fermes. — Cour. 30 »». — Proch. 30 25. — Mars-Avril 31 »». — 4 mai 32 »». — 4 dern. 33 50. — Oct. 44 25.

SUCRES. — Fermes. — Cour. 30 75. — Proch. 30 87. — 4 prem. 31 »». — 4 mars 31 12. — 4 mai 31 50. — 4 oct. 30 37.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, 3 janvier 1911.

Ainsi que nous l'avions supposé, l'année s'est bien terminée ; nous souhaitons aujourd'hui que l'année 1911 soit propice aux opérations fructueuses. La voici que nous formions se réaliser, il faut l'espérer, car les circonstances sont en somme favorables.

La première séance de l'année débute dans le calme; les transactions ne sont pas bien actives, mais il ressort cependant de l'orientation des cours que la confiance persiste.

Le 3 % Français encore réalisé au début s'est assez vivement relevé pour finir en hausse sur la veille à 97,37.

La tenue générale des Fonds d'États Étrangers est aussi satisfaisante que précédemment; les Russes sont particulièrement fermes sur de grosses demandes; les 3 % enregistrent de nouveaux progrès importants, de même que le 4 % 1906 à 105,30.

Nos Établissements de Crédit ont été peu traités, aussi leurs cours sont peu changés. Banque de Paris 1.965. Crédit Lyonnais 1.495.

Il en est de même pour les Banques Étrangères; nous retrouvons la Banque d'Anvers à 1.567. La Banque Ottomane est très ferme à 694.

Aux Valeurs de Transports, la reprise du Métropolitain commencée hier s'est accentuée, et le Nord-Sud est resté sans grand changement. L'Omnibus progresse encore à 657.

L'Industrie et la Thomson conservent leurs fermes tendances. Cette dernière à 870.

Les Chemins Espagnols ont profité de quelques demandes, mais ne font pas de progrès sérieux.

Le Rio est toujours délaissé, aussi sans aucune tendance reste-t-il à 1.744.

Les cours des autres valeurs cuprifères sont à peu près inchangés.

Des mouvements divers se produisent sur les Valeurs Métallurgiques Russes. Les opérations de report sur la Maltzoff se sont faites plus facilement qu'on ne l'avait espéré et il n'a été coté que 10 et 20 fr. de Déport.

La Hartmann est à 667 et la Toula progresse à 449.

Le Platine se raffermit d'abord sur quelques rachats à 631.

Si parmi les autres valeurs métalliques la Bali est peu traitée, la Huanchaca que nous conseillons toujours comme intéressante est demandée; elle a coté 82,75.

Spies et Shansi sont négligés et varient peu.

Les Valeurs de Caoutchouc sont plus faibles, mais se montrent cependant relativement résistantes.

Sur le marché Sud-Africain les affaires sont restées calmes, ce qui n'a pas empêché la fermeté de dominer et en clôture on peut encore constater quelques plus-values. On s'accorde du reste à croire que l'activité de ce compartiment se développera après la liquidation.

Peu de transactions se sont opérées sur les Valeurs Diamantifères; la de Beers et la Jagersfontein se retrouvent légèrement au dessous de leurs cours antérieurs.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 3 janvier 1910.

TERME. — La tendance du Marché est des plus satisfaisantes. Sur les bonnes dispositions des places étrangères, les Valeurs Canadiennes sont particulièrement actives. Mexico reste demandé à 638 après 635. Rio 538 après 536 1/2. Métro est également bien disposé à 305.

COMPTANT. — La fermeté domine aux diverses rubriques de la cote. Les Valeurs Sidérurgiques et Charbonnières occupent une grande partie de l'attention. Les Tramways sont également bien orientés. Div. Mutuelle Tram 575. Div. Bruxellois 985. Les actions Sao-Paulo à 790, ex-coupon de 12 fr. 95.

Les Zincs et Glaceries ont des échanges importants.

Aux Valeurs Étrangères les firmes industrielles russes sont toujours en faveur. Notons la fermeté des obligations Brazil à 447, et les obligations Para 402, ex-coupon de 11 fr. 25 et de 12 fr. 50.

BOURSE DE LILLE

Lille, 3 janvier 1911.

Dans son ensemble, le marché des Valeurs Charbonnières est relativement soutenu, bien que l'animation fasse encore défaut.

Aniche se traite encore à 2.140. Bully se maintient relativement bien à 5.800. La Couture est bien enlevée à 100. Bruay s'inscrit en légère plus-value à 1.233 et le Pas suit à 125. Clarence sans grande discussion à 400. Courrières gagne une fraction à 3.100. Douchy est également bien tenu à 1.022. Dourges s'améliore également à 532. Drocourt peu animé passe cependant à 600. Escarpelle est un peu mieux à 537. Par contre Ferfay s'inscrit en sérieuse avance. Flines est relativement animé à 22.40. Lens sans raison rétrograde à 1.130, alors que la concurrence reste prohibitive à 114.50. Lievin reste offert à 116. Le groupe Marles conserve ses bonnes dispositions. Le 36/38 s'accroît à 2.390. La Part 70 % et le 38 sont recherchés sans contre-partie à un prix raisonnable. Meurchin est recherché à 2.705, sans vendeur à ce prix. Nord d'Alais s'échange à 9.950. Thivencelles reprend le cours de 1.331. Vicoigne en reprise à 1.665. La coupure à 167.50.

Aux Valeurs diverses la Lucette en hausse à 900. On discute les Margnerites de Rothune à 285.

Au groupe métallurgique Senelle-Maubeuge gagne 23 francs à 765.

La Pastorine
Peinture Email
donne aux objets usagés l'aspect comparable au neuf. Adhérence parfaite sur métaux, pierres et à tous les [illegible] Marchande de couleurs. Étalage le marquant.
Vente en Gros : CHAMPLEIT, 183, rue Lafayette, Paris
Fabricant de Produits chimiques et Vernis
Trois Grands Prix : Londres 1908, Rouen, [illegible]

MESDAMES Si vous êtes importunées pour vos règles, écrivez en cachetant à M. LAGROIX, Pharm. spécialiste, 28, rue Neuve, Lille, qui vous enverra gratis et franco la méthode [illegible]

La Fabrique de BUREAUX À RIDEAU
Standard
Vente d'ouvrage [illegible]
Succursale à LILLE.
Ses BUREAUX, SIÈGES, CLASSEURS ont été installés, mais non équipés
RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT sur les
MÉTHODES D'ORGANISATION
indispensables à la direction de toutes affaires
C'est 67 Rue Esquermoise, LILLE

Pour se renseigner rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages s'adresser au Journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
publié à LILLE, 5, Grand'-Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles

Le Gérant : Emile [illegible]
Lille. 128 Pl. rue de Paris

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

du 3 Janvier 1911

BOURSE DE PARIS

Rente de l'Etat

	Ouvert.	Clôture
3 0/0	97 27	97 37
Italiens		104
Rente [illegible]	95	95
Rente [illegible]	85	85
Russe 1889	104	104
Argentin 1909		
Argentin 1909		
Serbe à 5 %		
Brésil à 5 0/0	90 15	90
Brésil à 4 0/0		
Extérieure	95	95
Portugais 3 0/0	65	65
Turc unifié	93	93
Lots turcs		141

Etablissements de Crédit

Banque de France		3265
Banque de Paris et Pays-Bas	1965	1965
Comptoir nat. d'Escompte		3
Crédit Foncier		
Crédit Lyonnais	1490	1491
Société Générale		3
Banque de l'Union Parisienne		
Société générale d'Alger		
Rio-Tinto		1740
Rio-Tinto nouveau		
Rio-Tinto ancien		
Rio-Tinto Obligations		
Union parisienne	1330	1330
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]	